

**Conférence internationale
sur la sécurité maritime et le
développement**

**LE TOGO PRÊT À
RELEVER LE DÉFI, SELON
MICHEL DAGOH P.5**

**Perturbation à l'aéroport Internationale
Gnassingbé Eyadema**

**72 HEURES DE GRÈVE DES AGENTS DE L'ASECNA
QUI RÉCLAMENT LA REPRISE DE LA GESTION DE
L'ESPACE AÉRIEN PAR LE TOGO ET LE BÉNIN P.4**

N° 442 du 27 mai 2015 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: La Colombe

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

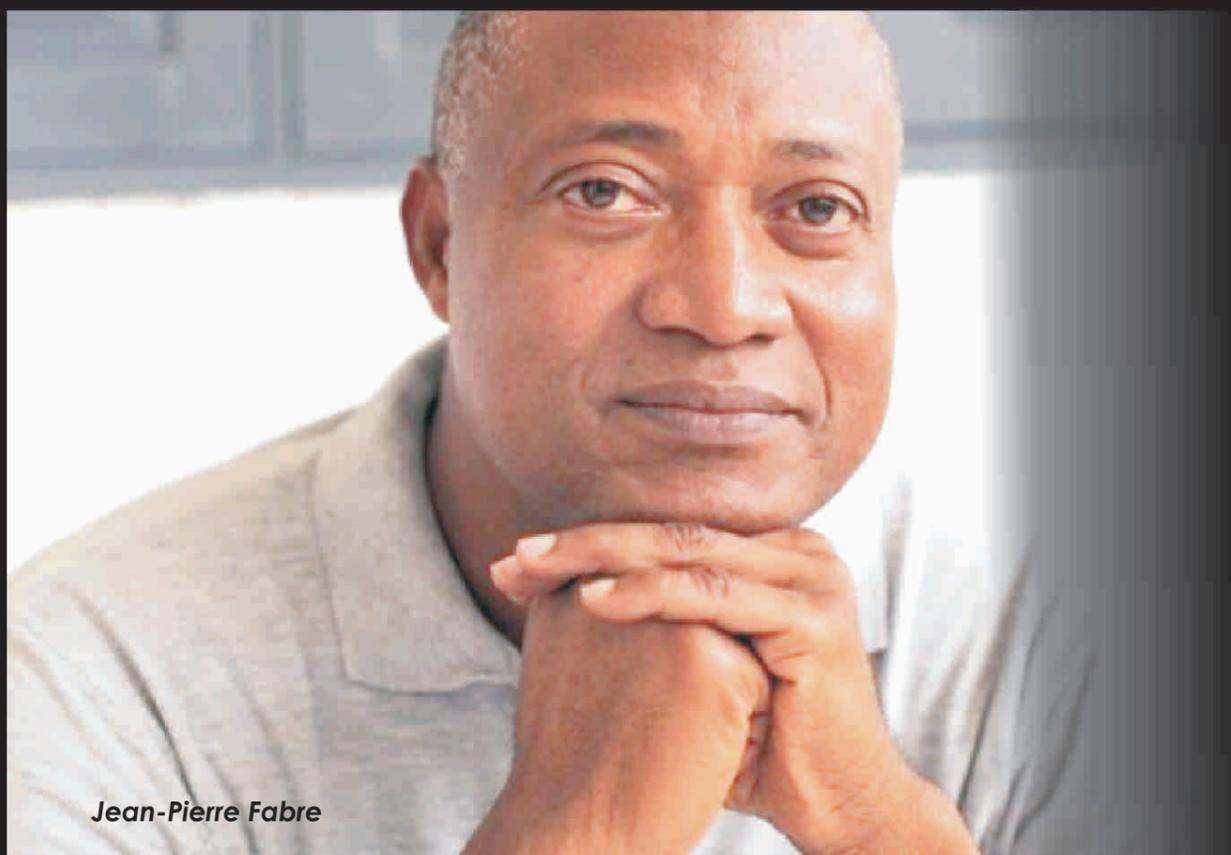
Pour tout renseignement,
information ou conseil
contacter le centre d'appel
au N° VERT

8201*

* Disponible tous les jours et heures ouvrables

 **OTR**
UNION TOGOLAISE DES RADIOS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Jean-Pierre Fabre

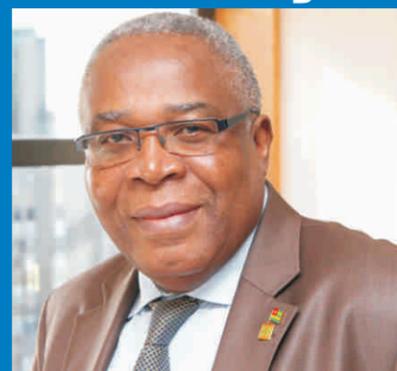
**Refus de se
soumettre à la
décision du
peuple
souverain**

**JEAN-PIERRE FABRE Désormais seul face
à la communauté internationale P.3**

**Gros mensonge des médias
LE CARACTÈRE PRÉMATURÉ DU
DÉBAT AUTOUR DE LA
LIMITATION DU MANDAT DANS
L'ESPACE CEDEAO A ÉTÉ UN
CONSTAT UNANIME DE TOUS
LES CHEFS D'ÉTATS P.3**

MERF/L'hypocrisie d'André Johnson et ses acolytes

**DES TRONÇONNEUSES
PRÉSENTÉES À LA TVT
POUR TROMPER L'OPINION
UNE DÉCISION TROMPE ŒIL PRISE
SUSPENDANT LA DÉLIVRANCE DES
AUTORISATIONS SPÉCIALES P.4**



Ministre André Johnson

LES RACCOURCIS DES DÉMOCRATIES AFRICAINES

(Par Dr David IHOU)

La France avait une Constitution régie par un mandat présidentiel de sept(7) ans, renouvelable à volonté, mais seul François Mitterrand, le socialiste, avait pu faire deux(2) mandats. Le peuple français décidait de renvoyer ses Présidents au bout du premier septennat, s'ils ne sont pas bons, comme l'ont appris, à leurs dépens, Valéry Giscard d'ESTAING et Nicolas SARKOZY, celui-là même qui a permis, récemment, avec Jacques CHIRAC, de ramener les mandats présidentiels à des quinquennats. Au bout de cinq ans donc, Nicolas Sarkozy a fait ses valises, en attendant peut-être que le peuple français lui donne une nouvelle chance dans deux ans. Peut-être battra-t-il, cette fois-ci François Hollande, si les primaires de la Droite ne lui préfèrent pas Alain JUPPE...

En Allemagne, Angela Dorothea MERKEL en est à son troisième mandat, et peut-être cherchera-t-elle un quatrième mandat, si les allemands la jugent capable et digne de tenir ! Il n'y a pas, en effet, de mandat limitatif dans ce pays pour l'Exécutif!...

Au Royaume-Uni, David Cameron vient de remporter le scrutin législatif de son pays, avec une majorité absolue confortable, et a entamé son deuxième mandat avec assurance, en lorgnant sur un troisième mandat, au bout de celui-ci ! Il n'y a pas de limitation ici aussi, de mandat pour l'EXÉCUTIF, et on se rappelle que Margaret TATCHER avait dirigé le pays du 4 mai 1979, au 28 novembre 1990, avant de démissionner de la tête de son Parti, et donc de son poste de Premier Ministre...

Au Togo, Faure Gnassingbé a rempli pour un troisième mandat de 5 ans, avec un score de 58, 77 %, en lorgnant déjà sur un quatrième mandat, en 2020, comme l'autorise notre LOI FONDAMENTALE...

Aux ETATS-UNIS d'Amérique, une Convention nationale fut convoquée en 1787 par HAMILTON, qui déboucha sur une CONSTITUTION, le 17 septembre 1787, et elle entra en vigueur le 21 juin 1788... Elle s'est éteinte en évoluant, pour répondre aux nouveaux besoins des Etats-Unis, et comme l'avait écrit JAMES MADISSON, « en élaborant un système dont nous souhaitons qu'il demeure valable au long des âges, nous ne devons pas perdre de vue les changements que le temps provoquera inévitablement »...

Ces changements sont les AMENDEMENTS, ou ajouts à la Constitution. En 1992, on en compte 27 aux USA ! Mais il n'y

avait pas de limitation des mandats des Présidents américains, jusqu'au vote du 22 ème amendement, proposé le 24 mars, et ratifié le 27 Février 1951 ! Ce qui avait permis à Franklin DELANOE ROOSVELT, de briguer un 4ème mandat en 1944 ! Il faut préciser que George WASHINGTON, le Premier Président des USA, avait quitté volontairement ses fonctions de Président des USA, après son deuxième mandat, et ceci a créé une règle qui est devenue coutume Constitutionnelle, jusqu'à ce vingt-deuxième amendement, qui a formalisé la pratique...

La SUISSE a adopté, parmi les pays européens, un système unique au monde, une démocratie directe fédéraliste et neutraliste, sans Président de la République, et sans Premier Ministre, sans souverain...

Comprenez-vous alors, pourquoi les Nègres du Continent africain se tuent bêtement, pour une histoire de limitation de mandats présidentiels, au BURUNDI, au CONGO-KINSHASA, au BURKINA FASO, et peut-être bientôt au CONGO-BRAZZAVILLE ?...

Limitation de mandats, que veulent leur imposer certains milieux politiques occidentaux !

Au lieu de réfléchir, par eux-mêmes, pour eux-mêmes, sur les voies propres et acceptables pour leur développement, et le type de démocratie que chaque peuple doit adopter pour son bien ?

SINGAPOUR a rendu un hommage exceptionnel à LEE KUAN YEW, décédé récemment à 91 ans, après avoir passé 31 ans, le tiers de sa vie, comme Premier Ministre de l'île, ce pauvre territoire, qui fêtera son cinquantième anniversaire d'indépendance en aout prochain, et qui vit aujourd'hui dans l'opulence, grâce à cet homme ! S'il y avait une limitation des mandats dans ce pays, peut-être que ce pays végèterait encore dans la misère, comme au moment de son indépendance!...

Les africains que nous sommes devront réfléchir dix fois au moins, avant de suivre comme des moutons, certains caucasiens qui, quand il s'agit d'accorder des aides aux pays africains, s'expriment en quelques millions d'euros, mais quand il s'agit d'un des leurs comme la Grèce, petit pays si on le compare au Nigéria ou à la RDC, comptent les milliards d'euros!... Il y va de notre survie, en tant qu'humains tout simplement !

A) Les contours de la limitation des mandats de l'Exécutif

Ce sont les burkinabé qui ont donné le mauvais exemple, en

refusant à Blaise Compaoré, le droit à un référendum national, pouvant lui permettre ou non de briguer un troisième mandat. On aurait vu l'audience réelle du Président du pays des Hommes intègres ! Si son projet avait rencontré 70 % de NON par exemple, cela serait une très belle leçon pour nos dirigeants africains et le signal fort de la maturité des peuples à penser par eux-mêmes, et non à attendre qu'un Président français conseille à leur dirigeant d'aller se faire embaucher à la francophonie ! Si le Oui l'emportait au referendum, le peuple burkinabé et les dirigeants de l'opposition avaient un an pour battre campagne et battre dans les urnes le Président sortant ! Mais nos amis burkinabé ont préféré tuer 30 à 50 de leurs compatriotes, blesser 200 autres, brûler leur Parlement (les ruines sont toujours fumantes et ils vont demander une aide à la France ou à la CHINE pour le reconstruire !) et des commerces, en mettant dans la rue 6000 chômeurs de plus dans le pays ! C'est malin ça ?

Pire, un de leurs leaders de l'opposition a même proposé d'inscrire dans la Charte de l'Union Africaine, le principe de la limitation des mandats à deux ! Mais il n'avait pas pris soin de nous préciser s'il s'agit de mandats de 4, 5, 6, 7, 8, 9, ou dix ans, et si les peuples de chaque pays doivent demander l'autorisation à l'UA avant de faire des amendements à leur Constitution dans ce domaine ! Pire, il ne nous a pas dit ce qu'il adviendrait d'un pays africain qui claquerait la porte de l'UA (comme l'avaient fait, pour d'autres raisons, le Maroc et la Mauritanie) ! Et si, malgré l'inscription à la charte, un peuple vote librement par référendum, la non-limitation des mandats, l'UA fait quoi ?

Si nous regardons les dates aux USA, depuis le 21 juin 1788, date de l'entrée en vigueur de la Constitution américaine, jusqu'à ce jour, 27 amendements ont été opérés en 227 ans, soit 2,7 amendements en moyenne tous les 22,7 ans !

En fonction de la Constitution, n'importe quel pouvoir législatif ou exécutif peut demander une révision constitutionnelle, et à tout moment, et c'est seulement le peuple qui est seul juge ! Et c'est la SUISSE qui bat tous les records dans cette pratique de s'en remettre au peuple, pour un OUI ou un NON ! Ainsi, depuis 1848, date de l'entrée en vigueur de leur Constitution, ils ont eu recours 565 fois au référendum !

C'est quand même plus intelligent que de brûler son Parlement et de tuer 50 de ses compatriotes non, chers frères nègres ?

B) Les limites de la limitation des mandats de l'Exécutif

Pourquoi attendre la fin du second mandat du Président sortant, pour le dégager du pouvoir, au lieu de le battre, si on a de meilleurs arguments, à la fin de son premier mandat, comme l'ont fait les français avec Valéry Giscard d'ESTAING, et Nicolas SARKOZY, ou les américains avec Jimmy CARTER, George Bush père (1989-1993), James POLK(1845-1849), Chester Arthur (1881-1885), Grover Cleveland (1893-1897, mais réélu de 1901 à 1905, ce qui fait qu'il a été le seul, dans l'histoire des USA, à avoir été élu deux mandats non consécutifs et est donc le 22ème et 24ème Président des USA !), William Taft (1909-1913), Herbert Hoover (1929-1933), etc. ?

C'est la paresse des africains qui les fait attendre, assis sur leur derrière, que le deuxième mandat arrive à échéance, et ils gueulent à se faire péter les cordes vocales : « Pas de troisième mandat ! Pas de troisième mandat ! »...

Où étaient les leaders burundais en 2010, pour ne pas stopper Pierre Nkurunziza en ce moment-là, en le battant, pour qu'il ne fasse pas, en 2015, valoir le fait qu'il a été élu, au premier mandat, non pas au suffrage universel, mais par le Parlement ? Aujourd'hui, dans ce pays, les gens meurent, non pas seulement par les balles, mais par le choléra, surtout les réfugiés burundais en Tanzanie (40 morts déjà !), pour une histoire stupide de mandat limitatif ou non !

« Le siège de Président de la République n'est pas un banc, où peuvent s'asseoir plusieurs prétendants, mais un fauteuil, où ne peut s'asseoir qu'un seul élu », comme le disait si bien Laurent GBAGBO, et c'est pourquoi, si nos leaders pensaient vraiment à leur peuple, ils se mettraient ensemble, en choisissant un des leurs, pour battre le candidat sortant !...

L'exemple de BUHARI, qui vient d'être élu, à sa quatrième tentative, est éloquent, et les autres leaders africains doivent le suivre, et ne pas croire que si le sortant n'a pas un troisième mandat, c'est leur tour d'être Président !

L'autre forme de paresse est ce que nous montre le chef de l'opposition togolaise, battu par Faure Gnassingbé, et qui annonce que l'OIF doit revenir au Togo compter les voix, à la place de notre Cour

(Suite à la page 7)

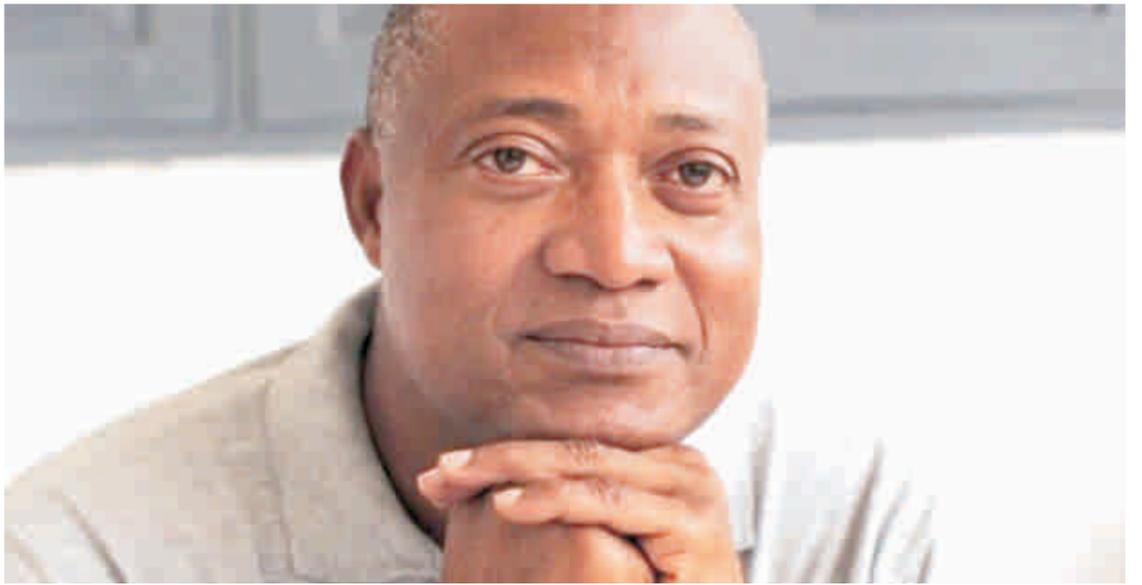
Refus de se soumettre à la décision du peuple souverain JEAN-PIERRE FABRE DÈSORMAIS SEUL FACE À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Depuis la confirmation des résultats de la dernière présidentielle au Togo par la Cour Constitutionnelle, Jean-Pierre, l'un des candidats malheureux arrivé en seconde position ne cesse de contester la victoire de Faure Gnassingbé. Et pourtant, c'est une victoire sans ambiguës pour le candidat du Parti UNIR (Union pour la République) et qui a été confirmée par les observateurs nationaux et internationaux qui ont suivi de bout en bout tout le processus. Estimant qu'il était le gagnant, mais sans apporter les preuves qui attestent cette victoire, le candidat de CAP 2015, Jean-Pierre Fabre s'est une fois encore enfoncé dans sa logique qui consiste à contester les résultats en s'appuyant sur la naïveté d'une partie de la population de la capitale Lomé qu'il manipule à sa guise. Aujourd'hui, c'est toute honte bue qu'il constate que non seulement une bonne partie de cette population n'a plus foi en ce qu'il dit, mais aussi, que la communauté internationale lui tourne le dos, parce qu'exacerbée par un homme sans réelle

volonté d'aller de l'avant et qui en vérité constitue un danger pour la démocratie.

En effet, après que la Cour Constitutionnelle s'est prononcée en proclamant définitivement les résultats, que de messages sur la table de Faure Gnassingbé pour lui féliciter de sa brillante réélection à la tête du pays. Parmi ces messages venant aux 4 coins de la planète, figurent ceux des pays les plus puissants au monde, tels, les USA, la France, la Chine, l'Égypte etc... et ceux des grandes institutions régionales et internationales comme la CEDEAO, l'Union Africaine, l'OIF, l'Union Européenne et l'ONU, reconnus pour leur influence dans la gouvernance mondiale et pour leur engagement en faveur des valeurs démocratiques. Un grand soutien qui témoigne de la sincérité de ce qui s'est passé le 25 avril 2015 au Togo.

Aujourd'hui, le seul et unique président élu par les togolais le 25 avril dernier pour les 5 années à venir est et reste Faure Essozimna Gnassingbé. Et c'est le message adressé à Fabre par la communauté



internationale à travers ces diverses réactions.

Le candidat malheureux de CAP2015 et ses acolytes doivent ainsi comprendre que, refuser de le reconnaître et de se soumettre, s'apparente à une sorte de bras de fer que le président national de l'ANC tenterait à l'endroit de cette communauté internationale qui a pris le temps de comprendre que Fabre et ses amis voulaient l'entraîner une fois encore dans un piège sans fin s'agissant du cas du Togo.

Durant de nombreuses années, si on peut admettre

que le parti qui était au pouvoir s'adonnait à des pratiques contraires à certaines valeurs humaines, il faut aussi reconnaître que l'opposition togolaise avait trop manipulé la communauté internationale à travers des mensonges et des contrevérités à elle servis. Mais, depuis 10 années déjà, la nouvelle gouvernance impulsée dans le pays, a permis non seulement de freiner certaines pratiques inappropriées à l'existence humaines, mais aussi de mettre à nu les stratégies

de mensonge utilisée depuis des années par une partie de l'opposition et qui a énormément fait du tort au pays.

Fabre espérait continuer dans cette sale besogne, mais hélas, la donne a changé. La communauté internationale voit le Togo et l'entend désormais. Elle n'est donc plus prête à se laisser manipuler par certains pour des intérêts égoïstes.

Tchaboré

Gros mensonge des médias

LE CARACTÈRE PRÉMATURÉ DU DÉBAT AUTOUR DE LA LIMITATION DU MANDAT DANS L'ESPACE CEDEAO A ÉTÉ UN CONSTAT UNANIME DE TOUS LES CHEFS D'ETATS

L'idée d'amender le protocole de la Cédéao sur la démocratie et la bonne gouvernance a été envisagée lors des préparatifs de la 47^e session de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation qui s'est déroulée en début de semaine à Accra.

Certains ont effet proposé de modifier le texte pour introduire une limitation du nombre de mandats présidentiels, conformément au principe de convergence constitutionnelle au sein des Etats membres. Un projet a même circulé qui évoquait la limitation à deux mandats consécutifs. Mais les chefs d'Etat de la Cédéao ont estimé que le sujet était prématuré et inapproprié car touchant à une question qui relève



de la seule souveraineté des Etats.

On s'aventure en effet sur un terrain glissant qui reviendrait à imposer des normes qui ne prennent pas en compte les réalités de chaque pays. Un tour d'horizon rapide permet de constater que dans ce domaine, même dans les vieilles démocraties les pratiques varient.

Les chefs d'Etat l'ont bien rappelé à

la faveur d'un premier tour de table qui a permis de dégager un consensus sur le caractère prématuré du projet. A aucun moment le président du Togo n'a pris la parole sur cette question à Accra, contrairement à ce qu'ont affirmé certains médias nationaux et internationaux.

Il faut souligner que même à l'Union européenne - l'un des modèles d'intégration les plus avancés- les questions politiques qui touchent à la souveraineté nationale sont laissées aux Etats eux-mêmes ou sont traitées avec d'innombrables précautions.

Depuis quelques années certains médias internationaux ont mis la pratique des règles qui régissent le métier dans les placards, préférant

se jeter dans du sensationnel. France 24, un média qui devrait servir de référence s'est malheureusement laissée aller dans une telle démarche, qui contribue aujourd'hui à nuire son image. Quelle a été la personnalité togolaise qui a été approchée par france24 pour vérification l'information qui était à sa disposition ? Aucune à ce que l'on sache. Et c'est cela, manquer, au B-A-Ba du métier.

C'est tout simplement dommage pour ce média sensé être une référence, mais qui a préféré jouer le jeu pour plaire.

Le messenger

Perturbation à l'aéroport Internationale Gnassingbé Eyadema 72 HEURES DE GRÈVE DES AGENTS DE L'ASECNA QUI RÉCLAMENT LA REPRISSE DE LA GESTION DE L'ESPACE AÉRIEN PAR LE TOGO ET LE BÉNIN

L'aéroport international Gnassingbé Eyadema est perturbé depuis hier par un mouvement de grève des agents de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique (ASECNA) et à Madagascar. Les raisons de cette grève, exiger des autorités togolaises, la reprise en main de la gestion de l'espace aérien du Togo et du Bénin dont le contrôle est géré par le Ghana depuis 1945. Selon un responsable de l'agence, c'est une question de souveraineté des Etats que sont le Togo et le Ghana. Selon les informations, une convention aurait été signée

le 20 mai dernier et devrait permettre la gestion de l'espace par les trois pays et le partage des revenus générés. Les agents entendent mettre la pression sur les autorités des deux pays pour que cela soit effectif.

D'après les employés, l'ASECNA est un organisme autonome et il pourrait y avoir risque de suppression d'emplois. Mais certains observateurs y voient en ce débrayage une sorte de pagaille. Ils fondent leur avis sur le fait que les employés n'ont pas leur mot dans une affaire qui concerne les Etats, étant entendu que les plus



hautes autorités de ces Etats se rencontrent chaque fois et pourraient discuter de cette affaire. D'autres parlent d'alibis pour les autorités des 2 pays que sont le Togo et le Bénin, pour avoir leur indépendance. Alibis ou

pas, ce qui est sûr, c'est que les deux pays ont débrouillé, ces dernières années, prêt de 10 milliards pour se doter des équipements de grandes générations qui prennent également en compte la gestion de l'espace aérien. Aussi, la signature de la convention constitue en principe un argument solide pour que la cession soit faite.

Qu'attendent donc les autorités des deux pays (Togo et Bénin) ? C'est la grande interrogation.

L'on ose croire que les plus hautes autorités du pays vont se lever pour trouver une solution à la situation

pour éviter le pire.

La grève de 72 heures selon les informations est renouvelable, ce qui paralyse les activités aéroportuaires et qui fait des manques à gagner pour les deux pays dont le Togo. Aux dernières nouvelles, la grève pourrait être suspendue.

C'est environ 200 à 600 dollars en fonction de la taille de l'avion qui emprunte cet espace, qui sont payés au FIR (Accra Flight Information Region)

La rédaction

MERF/L'hypocrisie d'André Johnson et ses acolytes DES TRONÇONNEUSES PRÉSENTÉES À LA TVT POUR TROMPER L'OPINION UNE DÉCISION TROMPE ŒIL PRISE SUSPENDANT LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES

Quelques heures seulement après notre publication dénonçant le comportement du ministre sortant de l'Environnement et des Ressources Forestières, André Johnson et ses acolytes, contre l'environnement, à travers la délivrance des autorisations spéciales aux exploitants de bois qui déciment la flore togolaise, les tronçonneuses et autres matériels ont été exhibés sur les écrans de la télévision nationale, TVT. Une manière pour le ministre de prouver aux yeux du monde sa bonne foi et son engagement dans la lutte contre la déforestation, alors qu'il n'en est rien de cela. Premier responsable qui devrait être au dessus de la mêlée pour empêcher certaines pratiques peu recommandables, telles les coupes anarchiques de bois, la délivrance frauduleuse des papiers de coupe de bois etc..., le ministre André Johnson s'est plutôt comporté en véritable acteur de la déforestation qui encourage même ce que nous pourrions appeler un crime contre l'environnement. Et pourtant, dans son adresse à la nation le vendredi dernier dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la biodiversité, André Johnson laissant entendre que partout dans le monde, les ressources biologiques (gènes et espèces) et les grands ensembles naturels qu'elles constituent (écosystèmes terrestres, aquatiques, entre autres), restent le principal support de tous les systèmes de vie et de production et conditionnent le niveau de vie de la quasi-totalité des populations sur

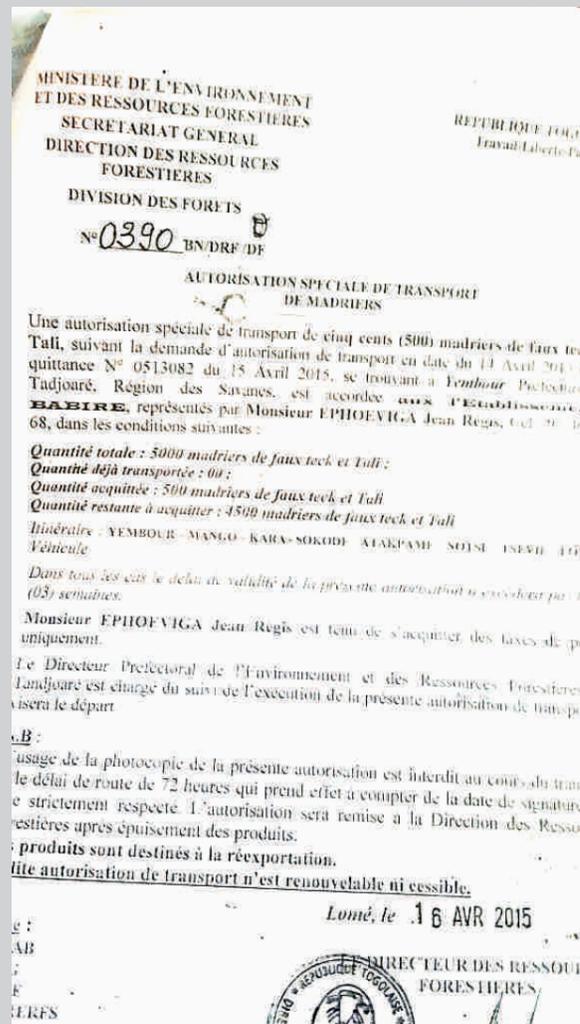
la terre. Mais paradoxalement, il n'a pas été capable de taper le point sur la table pour interdire les pratiques qui compromettent cette vie de la quasi-totalité des populations sur terre. Au contraire il a même contribué à saper les efforts qui avaient été faits pour permettre cette vie. Une hypocrisie qui ne dit pas son nom.

Aux dernières nouvelles, une décision du ministère suspendant la délivrance des autorisations spéciales de coupe de bois vient d'être prise, prouvant ainsi, tout ce que nous disions dans notre parution de la semaine dernière.

En tout état de cause, la prise de cette décision, n'est pas encore la fin du problème. Nous en savons un peu plus et avons l'œil rivé sur le ministre et son premier acolyte en la personne de Grofoum, le directeur des eaux et forêts par qui tout passe (papiers, dessous de tables etc...). Pour avoir permis dame tchédré de charger le bois dans sa propre maison à Bassar, constitue déjà, une voie qu'utilise ces fossoyeurs de l'environnement pour continuer leur crime.

En tout cas, nous veillerons aux graines quelque soit le ministre qui sera en charge du portefeuille de l'environnement, (même si André Johnson revenait) afin que certaines pratiques cessent pour le bien de notre environnement. Et donc un véritable ménage s'impose.

LM



Lu sur le net !

Préserver l'amour La formule pour préserver le désir en couple !

Dans un couple, l'amour connaît des hauts et des bas. La faute au cerveau et aux hormones, selon la neurobiologiste Lucy Vincent, auteur de La Formule du désir. Comment garder ses sentiments au top et chasser la crise ? Le point sur la mécanique biologique de notre comportement amoureux pour préserver le désir à deux.

La vie de couple n'est pas un long fleuve tranquille. Aux périodes passionnelles succèdent parfois des crises graves. "La tentation de conclure qu'on n'a pas fait le bon choix est grande, alors qu'en réalité c'est notre biologie qui commande" prévient Lucy Vincent. Explications sur les mécanismes cérébraux de l'amour pour bien réagir en couple.



L'amour ne dure pas toujours...

Vous croyez à l'amour éternel ? La réalité biologique est plus terre-à-terre. "La durée de l'amour est fixée par un pré-programme cérébral mis en place pour favoriser la survie de l'espèce" affirme Lucy

Vincent. Le comportement amoureux serait destiné à créer un climat favorable, pour que les parents restent autour de l'enfant vulnérable, c'est-à-dire environ 3 ans. Durant cette phase, le cortex préfrontal réagit différemment, nous rendant aveugle aux défauts de l'un ou de l'autre, solidement amarré au miracle de la rencontre, en état d'émerveillement.

Une fois cette phase terminée, les récepteurs sont désensibilisés... et nos yeux grand ouverts. On peut alors pousser de grands cris en découvrant ce qui jusqu'ici nous avait échappé, comme si l'autre avait changé, alors que nous subissons juste un changement d'activité neuronale.

Quand les hormones s'en mêlent

"Quand on demande à quelqu'un de raconter sa rencontre amoureuse ou de bons moments passés ensemble, il se met à sécréter davantage d'ocytocine" remarque Lucy Vincent. Une hormone qui permet de relier les circuits associés à la zone de plaisir et de rappeler à son cerveau l'amour qu'on ressent pour l'autre. Une fonction, généralement au top, les premiers mois de la rencontre, et qui tend à s'amoinrir.

Avec le temps, de nombreux facteurs vont entraîner une baisse de la sécrétion d'ocytocine, à savoir les enfants, la vie sociale, les objectifs de carrière... Et avec elle, la diminution de notre intérêt pour notre partenaire.

La vie à deux en perpétuelle évolution

Mais le désir et l'amour, ce ne sont pas que des réactions purement hormonales ou instinctives. C'est aussi une construction cérébrale complexe : "L'amour est un jeu entre deux cerveaux impliquant de nombreux cycles d'interrogation et d'approbation à plusieurs niveaux" explique Lucy Vincent.

Chacun des deux partenaires traverse la vie en évoluant, et donc en changeant, sans cesser pour autant d'être en "partenariat amoureux" avec le cerveau de l'autre. Un partenariat qui parfois est déphasé, avec à la clé ce qu'on appelle des "coupures du cycle d'interrogation". Concrètement, le partenaire ne renvoie plus les réponses qu'on attend... Et la crise menace. Il faut savoir que c'est un jeu qui ne se termine jamais, impliquant si on tient à garder son Jules au chaud, un renouvellement constant des divers points d'attachement.

(A suivre)

Santé/AIMES-AFRIQUE DÉBUTE DES CONSULTATIONS PRÉOPÉRATOIRES AUJOURD'HUI AU CHR DE TSÉVIÉ

Après l'étape des préfectures d'Amou, d'Akébou et de Wawa dans la région des plateaux, l'ONG Aimes-Afrique posera ses valises pour ces missions médico-chirurgicales, qui se déroulent du 1er au 6 juin 2015, dans les préfectures de Zio, Yoto et de Vo. Et prélude à ces missions foraines à caractères humanitaire, l'ONG démarre ce mercredi 27 au CHR de Tsévié des consultations préparatoires, puis le 28 du ce mois, avec la préfecture de Yoto pour terminer avec celle préfecture de Vo, le 29 mai. L'information a été portée à l'intention de la presse le lundi dernier à Lomé.

Au cours de cette opération, 525 patients seront consultés dont 416 en chirurgie générale et 109 en ophtalmologie, à en croire les responsables de l'ONG qui en ont profité

pour faire le point des leurs activités des 2 mois passés. Ainsi durant cette période, Aimes-Afrique a sillonné les préfectures de la région maritime, notamment la préfecture de Zio, de Yoto et de Vo pour couvrir un peu plus de trente localités. Cette démarche vise à recenser des patients qui ont des pathologies chirurgicales. Au cours de cette phase, l'ONG a pu donner la chance à plus de 7 000 patients de pathologie médicale et recensé près de 525 qui doivent être opérés.

Le bilan préopératoire qui commence va à en croire Dr Kodom, Président de l'ONG, permettra d'avoir tous les résultats afin de faciliter la tâche au moment des opérations aux chirurgiens et aux anesthésistes.

Charles Djade

Conférence internationale sur la sécurité maritime et le développement LE TOGO PRÊT À RELEVER LE DÉFI, SELON MICHEL DAGOH

Le Togo accueillera au mois de novembre prochain une conférence internationale sur la sécurité maritime et le développement organisée en partenariat avec l'Union africaine. Près de 5.000 délégués sont attendus dont de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement.

Un véritable défi en matière logistique, souligne Michel Dagoh, le président du comité d'organisation qui a été chargé par le ministère des Affaires étrangères de cette délicate mission.

Depuis 25 ans, le Togo n'a plus organisé de rendez-vous de cette importance. Si le savoir-faire n'a pas disparu, les infrastructures hôtelières et les capacités de conférence nécessitent une mise à niveau.

L'hôtel du 2 février, là où se déroulera la conférence, est en rénovation et sera fin prêt pour recevoir les participants. Le nouvel hôtel Onomo ouvrira ses portes fin juin et le Sarakawa bénéficiera d'un coup de jeune dans les prochains mois. La capitale compte également de nombreux établissements de taille moyenne qui pourront héberger les délégués. Pour le président du comité d'organisation, L'Etat togolais a pris



Michel Dagoh

l'engagement devant la communauté africaine d'organiser cette conférence en toute responsabilité. « Notre pays a une certaine expérience en la matière. Il a accueilli dans le passé de nombreuses rencontres internationales (OUA, ACP, Air Afrique, Cédéao, ...) », explique-t-il. Il rassure que le gouvernement fera tout ce qui est possible pour que les choses se passent dans les meilleures conditions et que le sommet soit un succès en terme d'accueil des délégués et de qualité des échanges.

C'est la première fois depuis 25 ans que le pays organise un événement d'une telle ampleur.

Tout doit être mis en œuvre pour accueillir les participants dans les

meilleures conditions, notamment en ce qui concerne l'hébergement.

Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères, a réuni jeudi dernier à Lomé les responsables des principaux hôtels de Lomé afin de leur donner un certain nombre de directives imposées par l'Union Africaine coorganisatrice de la conférence : hygiène, confort, sécurité, qualité de la restauration, accueil, etc...

« Le gouvernement entend faire du secteur hôtelier un partenaire important afin que cette rencontre soit un succès. Vous êtes les partenaires de la diplomatie togolaise et vous contribuez à vendre l'image du Togo, aidez-nous ! » a lancé M. Dussey aux professionnels du secteur.

Ce sommet sur la piraterie maritime est une occasion de renouer avec le tourisme de conférence dont le Togo avait fait une spécialité jusqu'au début des années 90.

L'hôtel du 2 février, en cours de rénovation, accueillera la conférence. Le chantier devrait être achevé d'ici le mois de septembre.

Le Messenger et
Republicoftogo.com



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Communiqué de presse : AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AU TOGO : LE GOUVERNEMENT MAINTIENT LE CAP

Dans sa volonté de faire de notre pays un hub économique de premier rang, le gouvernement poursuit son vaste chantier de réformes en vue d'alléger les conditions de création et d'exercice des activités économiques. Pour les années 2014 et 2015, d'importantes réformes ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation.

A. CREATION D'ENTREPRISE

1. L'arrêté interministériel N°162/MCPSP/MJRIR/MEF du 10 septembre 2014 déterminant les conditions de garanties d'authenticité de statuts de Société à Responsabilité Limité (SARL) établie par acte sous seing privé : le présent arrêté rend effectif la mise en application de l'article N°2 relatif à la forme des statuts. En outre, il donne la possibilité aux investisseurs de télécharger les statuts types gratuitement sur le site du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et de faire le dépôt qui est aujourd'hui possible au moyen d'une simple déclaration de souscription et de versement.

2. La note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015 portant suspension de paiement de redevance à la création : Cette nouvelle disposition supprime des frais de redevances. Elle est effective depuis le 22 janvier 2015. Seul un timbre fiscal de mille (1000) francs sera exigé pour chaque cas, précise la note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015. Par conséquent, les frais relatifs aux formalités de création d'entreprises au Togo sont désormais fixés comme suit :

Société Personne Morale : 28250 FCFA contre 58.250 FCFA

Société Personne Physique : 25.400 FCFA contre 34.400 FCFA.

B. TRANFERT DE PROPRIETE :

En vue le délai (de plus d'un an à 1 mois) inhérents à la mutation des propriétés, des mesures ci-après ont été prises,

1. les formalités d'enregistrement des actes s'effectuent désormais (depuis le premier mars 2015) à la Direction des Affaires Domaniale et Cadastres (DADC). Les actes enregistrés peuvent être retirés 24 heures après le paiement des droits y relatifs.

2. le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété se font en même temps que leurs expéditions au guichet de formalité de l'enregistrement. De même, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conservation foncière sont liquidés et payés en même temps au même guichet. Par ailleurs, en vue d'assurer la sécurisation des titres et, en attendant le lancement des travaux de numérisation, la direction des affaires

domaniales et cadastrales a repris le processus de scannage des archives des titres fonciers.

C. COMMERCE TRANSFRONTALIER

1. Création et opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce extérieur (SEGUCE) : Ce projet basé sur un système de paiement Unique et la dématérialisation des pièces vise à accélérer les formalités, réduire les coûts et les délais dans le cadre des procédures d'importation et d'exportation.

2. Note de service N°009/OTR/CDDI relative à l'utilisation de la liste de colisage et Note de service N°008/OTR/CDDI relative à la production de Certificat d'Origine à l'exportation : Ces nouvelles dispositions relative à la simplification des procédures de dédouanement, soulignent que la liste de colisage et le certificat d'origine ne constituent plus une condition de recevabilité respectivement pour la déclaration d'exportation et la délivrance du document de Déclaration en Douane Unique (DDU).

D. OBTENTION DE L'ELECTRICITE

1. Note de Service N°084 /DG/CEET/2015 portant prise en charge et coût d'un branchement MT : Ladite note dont l'objectif est d'améliorer les services à la clientèle, stipule que toute demande de raccordement au réseau MT est prise en charge dès l'expression du besoin et au plus tard dans les trois (03) jours ouvrables. La recevabilité de la demande est sans frais

2. En outre, en vue de garantir la transparence des procédures et coûts, les coûts de raccordement peuvent être consultable désormais mis en ligne, ceci, selon la nature de la demande .

E. PAIEMENT DES IMPOTS :

Les réformes au niveau du paiement des impôts se présentent comme suit:

1. La possibilité pour les contribuables de payer dans les guichets bancaires ouverts dans les centres des impôts interconnectés avec le nouveau système de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

2. La mise en ligne du formulaire et bordereaux de déclaration: En vue de faciliter la soumission des formulaires, les formulaires et bordereaux de déclaration des impôts sont désormais téléchargeables sur site de l'OTR.

3. Autres avantages : En vue d'encourager le renforcement de capacité des entreprises, le gouvernement accorde gratuitement six cent mille (600.000) FCFA par apprenti formé aux entreprises personnes physiques ou morales

passibles de l'impôt sur le revenu dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (article 1479 bis du CGI).

F. EXECUTION DES CONTRATS

1. Elle porte sur l'effectivité du protocole des procédures signé entre le Barreau de Lomé et le tribunal de Lomé : ledit protocole vise à réduire le délai relativement long de règlement des litiges, permet d'encadrer la procédure devant les chambres commerciales du tribunal en fixant à 48 heures maximum la programmation de la première audience après l'enrôlement, en réduisant à deux (02) semaines maximum le délai nécessaire imparti à chaque partie, en fixant le nombre de renvois possibles désormais à trois (03) fois au plus. Ainsi dès l'enrôlement d'un dossier jusqu'à la délibération de la décision, le délai est ramené à trois (03) mois maximum et dans un délai de 72 heures au plus, le greffier d'audience met l'expédition à la disposition des parties.

L'évaluation à mi-parcours du processus fait noter une nette amélioration des statistiques du délai de traitement des dossiers depuis juin 2014 (qui s'établit à 97 jours contre 187 jours avant juin 2014 et 548 avant début 2014).

2. Projet en cours de réalisation: Il s'agit du projet de renforcement de capacités des chambres commerciales dont l'objectif est double : (i) assurer une automatisation de la procédure de traitement des dossiers et, (ii) former les différents acteurs de la chaîne (avocats, greffiers et magistrats etc.). L'innovation porte sur trois points essentiels:

✓ l'accès à l'intégralité des décisions à caractère commercial du tribunal et de la cour d'appel de Lomé ainsi que celles d'autres juridictions ;

✓ la mise en place d'une procédure de recherche ;

✓ la création d'outils de consultation en ligne.

Pour ce faire les actions ci-après sont en cours de finalisation :

- la mise en place (au plus tard avril 2015) de la plateforme électronique de gestion du contentieux commercial est prévue pour la fin du mois d'avril;

- la mise en production du système d'archivage électronique pour la même période ;

- de même que l'installation de toute l'architecture informatique.

D'autres nouvelles mesures sont attendues dans les prochains jours.....

SANKARA VINGT-SEPT ANS APRÈS L'ASSASSINAT DU «CHE AFRICAINE», LA JUSTICE BURKINABÈ ROUVRE LE DOSSIER

Derrière les murs du cimetière de Dagnoën, dans la périphérie est de Ouagadougou, se joue un acte important de l'histoire du Burkina Faso. Ce lundi, on exhume les restes de treize corps : ceux, supposés, du président et icône du panafricanisme Thomas Sankara, et douze de ses hommes, assassinés le 15 octobre 1987 lors du putsch qui porta au pouvoir Blaise Compaoré.

Vingt-sept ans que les proches des victimes attendent une véritable enquête, «jusqu'ici totalement bloquée par le régime de Compaoré», explique l'un des avocats de la famille Sankara, Ferdinand Djassem Nzepa. C'est d'ailleurs la chute de «Blaise», le 31 octobre 2014, qui a permis de relancer le dossier.

«Réconciliation nationale»

Le président intérimaire Michel Kafando en a fait la promesse le 21 novembre dernier, lors de son discours d'investiture: «Au nom de la réconciliation nationale, j'ai décidé [...] que les investigations pour identifier les corps du président Thomas Sankara seront (menées)», avait-il déclaré. Car de nombreux proches du héros national doutent fort que le corps inhumé dans sa tombe soit bien le sien. La famille Sankara demande depuis 1997 son exhumation,

toujours refusée par la justice burkinabè.

mecontents En plus des journalistes, des centaines de voisins, badauds, ou militants, tentent de rentrer dans l'enceinte du cimetière, mais ils sont tenus à distance par de nombreux gendarmes. La foule grossit à mesure que les heures passent. Les journalistes, eux, sont poussés sur le côté. «On veut voir avec nos yeux ce qu'ils font là-dedans», lance un jeune homme énervé. «Qu'est-ce qu'ils font vraiment avec le corps, s'ils ne veulent pas que les journalistes y assistent?», s'interroge son voisin. Des curieux ont escaladé une petite colline de terre, à quelques dizaines de mètres du cimetière, pour tenter d'y voir quelque chose.

Un chapiteau bleu et rouge protège les tombes qui sont réouvertes aujourd'hui. Elles avaient été placées sous scellés depuis plusieurs semaines. Les autorités ont permis à quatre membres de chaque famille des victimes, et à leurs avocats, d'assister à l'exhumation. Ces travaux sont supervisés par deux médecins légistes burkinabè et un français, assistés par la police scientifique du pays. L'ADN trouvé sur les restes de Sankara sera ensuite confronté à ceux de ses enfants, deux garçons

aujourd'hui étudiants aux Etats-Unis.

Ces exhumations sont la deuxième phase de l'enquête qui doit tenter d'élucider, en pleine transition, les conditions de l'assassinat de Thomas Sankara, qui fut président du Conseil national révolutionnaire de 1983 à sa mort. Le juge d'instruction du tribunal militaire a commencé il y a quelques semaines déjà les auditions des parties civiles. Celle de Mariam Sankara, la veuve de «Thom Sank», a duré plus de huit heures lundi dernier. «C'est là première fois, depuis la mort de son mari, qu'elle a été entendue: elle avait beaucoup à dire!, lance Maître Ferdinand Djassem Nzepa. Il n'y a jamais eu d'enquête policière: il faut tout reconstituer, 27 ans plus tard».

«Est-ce que les juges iront plus loin?»

L'instruction, menée par la justice militaire après épuisement des recours devant la justice civile pendant l'ère Compaoré, est menée pour assassinats et faux en écriture. Le certificat de décès établi à l'époque faisait état, pour le leader anti-impérialiste, d'une «mort naturelle» alors que son corps avait été criblé de balles.

«Est-ce que les juges iront plus loin qu'ouvrir la tombe?, s'interrogeait la



semaine dernière Bruno Jaffré, biographe de Thomas Sankara joint par téléphone. Seront-ils capables de convoquer certains protagonistes de haut rang? Ça ne va pas être simple.» Bruno Jaffré vise Blaise Compaoré, le tombeur de Sankara aujourd'hui en exil en Côte-d'Ivoire, et Gilbert Diendéré, son ancien chef d'état-major, à la tête du commando meurtrier d'octobre 1987. Cet ex-numéro deux du régime vit toujours à Ouagadougou, et n'est pour l'instant pas inquiété par la justice.

Bénéwendé Sankara, autre avocat de la famille (mais sans lien de parenté) s'est voulu optimiste, tout en reconnaissant qu'il pouvait «y avoir des obstacles.» D'autant que l'assassinat de Thomas Sankara n'est pas qu'une affaire burkinabè: certains

accusent la France, ancienne puissance coloniale, la CIA et la Côte-d'Ivoire d'y être mêlés. Des députés du Conseil national de transition au Burkina viennent d'ailleurs de demander l'ouverture d'une enquête parlementaire française à ce sujet.

«Attendons de voir si la montagne accouche d'une souris, lance Smockey, l'un des leaders du Balai Citoyen, ce mouvement de la société civile qui fut en première ligne pendant l'insurrection. Nous, on maintient la pression.» Les autorités de transition n'ont que quelques mois pour avancer, sous la surveillance d'une population aux aguets. Mais l'affaire Sankara est un dossier très sensible qui attendra le prochain président du Faso, élu en octobre prochain.

LES RACCOURCIS DES DÉMOCRATIES AFRICAINES (suite) (Par Dr David IHOU)

Constitutionnelle, que ce prématuré politique feignant relègue un rang sous l'OIF! Jean-Pierre Fabre ne mûrira jamais, comme je l'ai dit à plusieurs reprises! Pourquoi ne demande-t-il pas à l'OIF de venir compter aussi les moutons et les chèvres du Togo, ou faire appel au Pape François, au Dalai Lama, ou à BAN KI MOON, comme le lui conseille Kiwi Amegah -Wovoe? Voilà quelqu'un qui veut diriger le Togo, et qui ne comprend pas Notre Constitution, notamment en son article 106, qui dit que «Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et

juridictionnelles».

Il faut être un cancre, si on comprenait le sens de cet article, pour demander à l'Organisation Internationale de la Francophonie, de venir recompter les voix, après l'arrêt de notre Cour Constitutionnelle!...

Au Burundi, une fois que le Conseil Constitutionnel a validé la Candidature de Pierre Nkurunziza, par 6 des sept voix que compte cette Institution, la messe est dite, et ce qui se passe au Burundi actuellement n'est plus ni moins qu'un coup d'Etat civil...

Si on dénie au Conseil Constitutionnel ses prérogatives, on n'est plus dans une démocratie, mais dans une voyoucratie!

La limitation des mandats présidentiels a ses limites aussi, dans la mesure où, si vous avez deux chefs d'Etats médiocres qui se passent le pouvoir 10 ans chacun (2 fois 5 ans x 2 = 20 ans), vous aurez un pays en perdition pendant deux décennies!

Alors, feignants leaders politiques africains, faites comme Macky SALL au Sénégal, qui a battu à plate couture, Abdoulaye WADE, candidat à son troisième mandat, à polémique ou pas, et ne suivez pas bêtement certains caucasiens qui veulent encore vous coloniser, cette fois-ci, et votre cerveau et votre corps!

Les leaders politiques africains doivent, en priorité, convaincre leurs compatriotes, du bien fondé

et du caractère sacré de nos Institutions de la République, de nos Constitutions, et les convaincre ensuite, de la pertinence des programmes qu'ils doivent obligatoirement leur proposer... Et ce n'est pas un OBAMA, un POUTINE, un Président chinois, un Pape ou un Dalai Lama, encore moins l'ONU, L'UE, l'UA, la CEDEAO, qui viendront nous dire qui est élu pour les 4 ou 5 ans à venir, dans nos pays!

« Si vous réfléchissez de travers, beaucoup de choses vous arrivent en travers » : c'est mon père, Ihou Cléophas, qui l'a dit!

Dr David IHOU, Consultant en géopolitique et stratégie sécuritaire.

GOLD & DIAMOND HOTEL

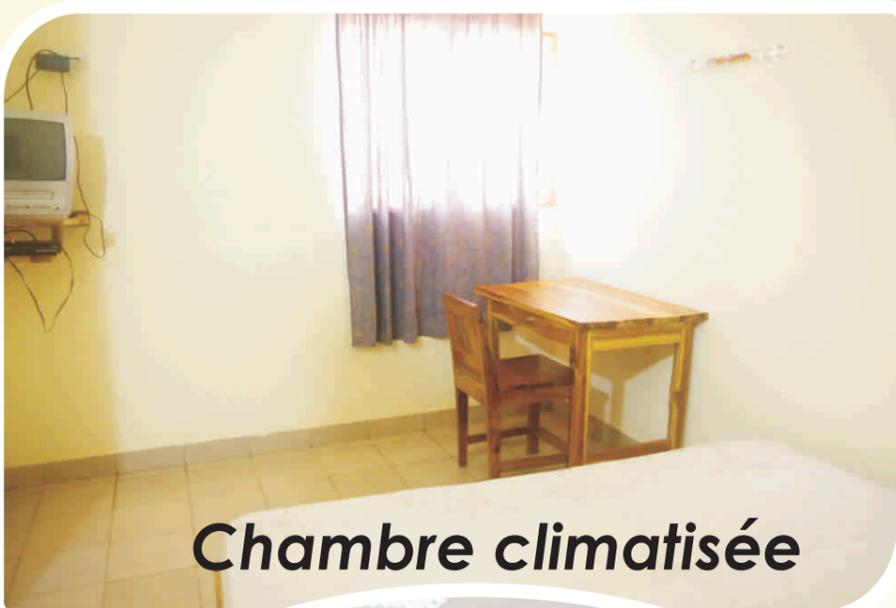
**CHAMBRES CLIMATISEES - SALLE DE CONFERENCES
RESTAURANT**



La Réception



Le couloir



Chambre climatisée



Chambre climatisée



Salle de conférence



+228 92 56 56 06

+228 97 54 66 66

Ahépe-Akpossa à 12 Km à l'Ouest de Tabligbo

E-mail: golddiamand.ahepeotel@yahoo.fr